

Contrats doctoraux handicap : Campagne nationale 2024

Le dispositif « Campagne Doctorat Handicap » permet de financer un contrat doctoral sur fonds ministériels pour inciter les étudiant.e.s en situation d'handicap à poursuivre leurs cursus.

Les étudiant.e.s dont les dossiers de candidatures auront été sélectionnés, bénéficieront d'un contrat d'une durée de 3 ans (36 mois), conditionné chaque année par la réinscription en formation doctorale.

Objectifs

- Favoriser la poursuite des études
- Augmenter le vivier des personnes handicapées titulaires d'un doctorat et compléter l'offre globale existante
- Encourager et soutenir l'implication des établissements d'enseignement supérieur
- Poursuivre le déploiement de la politique en faveur du handicap au sein de la communauté universitaire.

Procédure

Les dossiers complets sont à retourner par mail uniquement à Mme **Elodie Ozenne** (e.ozenne@parisnanterre.fr) qui se chargera des signatures du/de la directeur.trice de l'école doctorale et du Président de l'université. La date limite de dépôt des dossiers est le **mercredi 03 avril 2024**.

Les dossiers seront ensuite déposés par le service des études doctorales, après un classement interne effectué par le collège doctoral UPN, sur le site de dépôt en ligne prévu à cet effet.

Composition du dossier

Pour les premières demandes :

- Le dossier d'instruction disponible ci-contre dûment complété et signé par la direction de la thèse, l'école doctorale et l'établissement ;
- Un curriculum vitae;
- Le projet de thèse (4 pages maximum) comprenant un calendrier prévisionnel sur trois ans;
- Une copie de diplôme (master ou équivalent) permettant l'inscription en école doctorale ;
- Une copie des relevés de notes correspondants ;
- La notification de décision d'accord de la Reconnaissance de Travailleur handicapé de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou le récépissé de la MDPH (dossier complet), précisant que la demande est recevable et en cours d'instruction.

Pour les demandes de prolongation :

- Le dossier d'instruction disponible ci-contre dûment complété et signé par la direction de la thèse, l'école doctorale et l'établissement ;
- La notification de décision d'accord de la Reconnaissance de Travailleur handicapé de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou le récépissé de la MDPH (dossier complet), précisant que la demande est recevable et en cours d'instruction

Ces documents sont à joindre au dossier de candidature au format PDF

- Toutes les informations sont consultables sur le site du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/contrats-doctoraux-handicap-campagne-nationale-2024-94329>

- Pour toute aide concernant la constitution du dossier de candidature, contacter Mme Elodie Ozenne (e.ozenne@parisnanterre.fr)